

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-CF150

présenté par

M. Carrez

ARTICLE 18

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 2 :

« 2° Le second alinéa du III de l’article 1605 du code général des impôts est supprimé. »

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« III. – La perte de recettes pour l’État résultant du 2° du I est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de revenir sur la règle d’indexation de la contribution à l’audiovisuel public qui a conduit, dans un passé récent, à une revalorisation déconnectée de l’évolution des prix à la consommation.